

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 10 juin 2013, à 19 h 30 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet, Dominique Labbé et Micheline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Résolution – Représentation auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

**013-066**

**Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**013-067**

**Item 2 Résolution – Représentation auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec**

**Attendu que** la Municipalité a reçu, en date du 3 juin 2013, une correspondance daté du 29 mai 2013 et ayant pour objet de donner accusé de réception à monsieur Roger Simard à une demande de révision dans un dossier de demande d'accès aux documents sous le numéro de dossier 1007121;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François est une personne morale de droit public;

**Attendu que** la commission d'accès à l'information est un tribunal administratif;

**Attendu que** le code de procédure civile statue à l'article 61 qu'une personne morale doit être représentée par un procureur devant les tribunaux.

**Attendu que** la Municipalité désire expliquer à la Commission les motifs de sa décision;

### **En conséquence**

Il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Lauréanne Dion

**Et**

### **Il est résolu**

**Que** la Municipalité mandate Me Martin Bouffard avocat de la firme Morency société d'avocats pour la représenter auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec dans le cadre du dossier numéro 1007121 impliquant Monsieur Roger Simard.

Monsieur Dominique Labbé demande le vote

Madame Lina Labbé appelle le vote et informe Monsieur Roger Simard qu'il n'a pas droit de vote parce qu'il est directement concerné par la résolution. Monsieur Simard s'abstient.

Résultat :

En faveur : 4

Opposé : 1

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

### **Item 3 Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 45 et se termine à 20 h 46 pour une durée de 1 minute.

9 personnes étaient présentes à la séance.

**013-068**

### **Item 4 Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Claude Beauchemin, il est 20 h 46.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.